

Le sénateur PEARSON: Croyez-vous que les américains voudraient que le travail soit réparti sur des bases égales, que les pilotes américains, d'après le nombre de navires qui passeraient par là, s'occupent d'un nombre x de navires?

M^e BRISSET: Pour répondre à la question, je dirai que la solution idéale serait, semble-t-il, que les deux gouvernements s'entendent pour établir une administration supra-nationale de pilotage chargée de fournir les services requis aux transatlantiques dans les Grands lacs. Une autre solution serait peut-être de diviser les lacs en sphères d'influence. Par exemple, les Canadiens pourraient s'occuper de la circonscription Port Weller-Sarnia et limiter leurs services de pilotes aux eaux comprises entre ces deux points, tandis que les États-Unis pourraient organiser, pour la rivière Sainte-Marie, un service semblable qui serait entièrement américain, qui serait assuré par des pilotes américains et dont les bases se trouveraient aux États-Unis. Voilà un moyen de régler le problème.

Le sénateur PEARSON: Avant d'y songer il faudrait d'abord que la loi ait été adoptée.

M^e BRISSET: Pas nécessairement car, à notre humble avis, la loi n'est vraiment pas la bonne méthode à adopter dans le cas présent. Elle n'est qu'une demi-mesure et nous espérons certes que les deux gouvernements en viendront éventuellement à une entente pour établir ce qui, à notre avis, serait un instrument plus approprié, à l'égard du pilotage sur les Grands lacs, que ce que la présente mesure législative offre effectivement à première vue.

Le sénateur POWER: Si je comprends bien, vous voudriez que l'adoption de la présente mesure soit retardée jusqu'à ce qu'une mesure semblable soit adoptée aux États-Unis?

M^e BRISSET: Je crois savoir que le gouvernement du Canada a l'intention de retarder l'entrée en vigueur de la loi jusqu'à ce que les États-Unis aient adopté une loi semblable ou jusqu'à ce que les deux gouvernements se soient entendus sur les mesures à prendre.

Le sénateur POWER: Et, selon vous, nous ne devrions même pas approuver la mesure tant qu'une entente n'aura pas été conclue avec les États-Unis?

M^e BRISSET: Je ne dis pas cela, monsieur. Je ne dis pas que le Sénat ne devrait pas approuver la mesure en ce moment. Au contraire, j'estime que la mesure doit être adoptée afin que le Canada garde la haute main, si je peux dire. La présente mesure ainsi que les modifications que nous proposons d'y apporter permettront au gouvernement d'appliquer une ligne de conduite qui contrecarrera les effets désastreux que pourrait avoir la loi américaine dans la forme que nous lui connaissons présentement.

Le sénateur POWER: Si la présente loi n'était pas adoptée, en vertu de quelle autorité le pilotage serait-il effectué? Il nous faudrait conclure avec les États-Unis cette entente dont vous parlez?

M^e BRISSET: Je crois comprendre ce que vous voulez dire, monsieur. Voici où je veux en venir: si la présente mesure n'est pas adoptée maintenant par le Canada, il pourrait arriver que les États-Unis adoptent la loi que vous connaissez et, dans ce cas, si le Canada n'a aucune loi à cet égard, il serait absolument impossible aux transatlantiques de remonter les lacs à moins qu'ils n'aient des pilotes à bord pour tout le trajet.

Le sénateur POWER: Si le Canada adopte la présente mesure et que les États-Unis en adoptent une aussi, sera-t-il interdit aux transatlantiques de naviguer sur les lacs?